

SOMMAIRE

A. MODALITES GENERALES :

1. Description
2. Motos admises
3. Concurrents admis
4. Droit d'inscription
5. Assurance
6. Ordre de départ
7. Sponsors
8. Refus d'inscription
9. Pénalité

B. DEROULEMENT DE LA COURSE

1. Programme
2. Vérifications Techniques et Administratives
3. Parc fermé
4. Feuille de route
5. Dispositions au contrôle
6. Mise hors course / Abandon
7. Sécurité
8. Assistance
9. Réclamation
- 10 Classement
- 11 Organisation

A. MODALITES GENERALES

1. Description

La course se déroule sur 1 jour :le dimanche 15/02

Sur un parcours d'environ 45 kms à travers les cocoteraies, les principaux carrefours sont fléchés et c'est pourquoi une reconnaissance préalable du terrain est obligatoire le samedi 14/02.

2. Motos admises :

Elles devront répondre aux spécifications suivantes :

- a) Les repose-pied ne devront pas avoir d'aspérités dangereuses, les poignées devront être boulées.
- b) Elles doivent être équipées d'un éclairage avant et arrière efficace.
- c) Coupe-circuit en état de marche
- d) Silencieux d'échappement
- e) Numéros réglementaires placés à l'avant et de chaque côté de la moto, Couleurs sur fond blanc ou blanc sur fond noir de hauteur minimum de 15 cm (numéro attribué par classement 2007)

3. Concurrents admis :

Ils devront obligatoirement porter casque, bottes, gants et manches longues et être affilié à un club de motos.

4. Droit d'inscription :

Le montant du droit d'inscription s'élève à 25 000 FCFA par moto. Il comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile à l'égard d'un tiers.

5. Assurance :

Conformément à la réglementation générale des épreuves et compétitions se déroulant sur la voie publique, les organisateurs contracteront une assurance auprès d'une compagnie agréée.

Cette assurance prendra effet au plus tard au moment ou sera donné le départ et cessera à la fin de l'épreuve ou au moment de l'abandon ou de l'exclusion du pilote.

a) La police d'assurance couvrira :

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés au tiers. Le détail des conditions seront mentionnées dans le contrat.

b) La police d'assurance ne couvrira pas :

L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur le fait que la loi ivoirienne sur la circulation, oblige tous les véhicules conduits sur la voie publique à être assuré en responsabilité civile.

Dans le cas de non présentation d'une attestation d'assurance, une lettre de décharge sera exigée au concurrent.

L'assurance ne couvrira pas la responsabilité du pilote à l'égard d'un autre concurrent.

Il est conseillé à chaque pilote d'être couvert par une assurance pour les accidents corporels.

6. Ordre de départ :

L'ordre de départ se fera en fonction de l'attribution des numéros de courses issus du classement 2008. Les pilotes partiront de 2 minutes en 2 minutes.

7. Sponsors

Dans le cas où l'organisation obtiendrait un soutien matériel ou financier de la part des sponsors, il sera obligatoire pour tous les concurrents ou organisateurs de porter les couleurs de ces sponsors dans les conditions et emplacement prescrits par l'organisation.

8. Refus d'inscription :

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans à en donner la raison.

9. Pénalités :

| | DESIGNATIONS | NBRES |
|----|--|-------------|
| 1 | Absence de casque, gants, bottes, manches longues, | Hors course |
| 2 | Coupe circuit défectueux ou absent | Hors course |
| 3 | Silencieux d'échappement absent | 5 mn |
| 4 | Absence de boules aux poignées d'embrayage et frein | 30 mn |
| 5 | Retard ou absent à la vérification (sauf dérogation) | Hors course |
| 6 | CH manquant | 5mn |
| 7 | CH à l'envers | 5 mn |
| 8 | Feuille de route manquante | 5 mn |
| 9 | Assistance hors du parc prévu a cet effet | 5 mn |
| 10 | Rectification apportée sur la feuille de route | 5 mn |
| 11 | CP Manquant | 5 mn |
| 12 | Rentrée au parc fermé moteur allumé | 1 mn |
| 13 | Phare et feu arrière défectueux | 10 sec |
| 14 | Avance au CH par minute | 2mn |
| 15 | Faux départ | 1 mn |
| 16 | Retard de présentation au parc fermé par 1 minute | 1mn |
| 17 | Retard CH par minute | 1mn |

Toute violation des prescriptions ci-dessous indiquées :

- Manœuvre déloyale, frauduleuse et dangereuse entreprise par un concurrent seront jugés par la commission sportive qui prononcera une éventuelle sanction, celle-ci pourra être une amende, une pénalité ou une mise hors course suivant l'importance de l'infraction.
- Les zones de regroupement et par extension tous les points CP et CH sont zones de parc fermé, aucune réparation n'est donc admise dans ces zones.

B. DEROULEMENT DE LA COURSE

1- Programme

Mardi 10 Février briefing des pilotes et de l'organisation et ouverture des engagements à 25 000 FCA à 19h30 au TOP OU TARD.

Samedi 14 Février 15h00 Reconnaissances officielles

Dimanche 15 Février 8h30 – 9h30 Vérification techniques et administrative des concurrents

9h45 Publication de la liste des engagés et briefing des pilotes

10h00 départ de la première moto pour **4 boucles**

14h00 fin de l'épreuve.

chaque boucle sera pointée en minutes et secondes, un temps de mise hors course sera donné.

Mardi 17 Février : proclamation des résultats et remise des prix

2- Vérifications techniques et administratives :

Les vérifications ont pour but de contrôler les motos et les pilotes. Elles seront effectuées par le directeur technique

3- Parc fermé :

Le parc fermé est un endroit où les motos sont sous la surveillance de l'organisation. Il est interdit de procéder à toutes réparations, de toucher la moto d'un concurrent, seul les pilotes sont autorisés à toucher leurs motos sous peine de pénalités.

Les pilotes y seront admis 2 minutes avant leur heure de départ. La zone comprise entre la sortie du parc fermé et le CH1, ainsi que la zone comprise entre

4- Feuille de route :

A Chaque départ de boucle, chaque pilote recevra une feuille de route sur laquelle figurera son heure effective de départ. Elle devra être présentée à tous les CH pour l'enregistrement des temps réalisés jusqu'au parc d'assistance.

5- Disposition au contrôle :

- a) Contrôle horaire CH et Départ spéciale: A ces contrôles, les commissaires inscriront sur la feuille de route l'heure de

présentation du pilote, aux arrivées les pilotes devront s'arrêter aux tables de pointage pour l'enregistrement des temps. A la fin de chaque boucle les concurrents devront rentrer au parc d'assistance.

Temps impartis :

- CH 1 – CH 2 : 15 mn
- Liaison : 15 mn
- CH3 – CH 4 : 5 mn
- temps d'assistance : 30mn (au pilote de gérer son temps)

b) Contrôle de passage CP : A ces contrôles les pilotes s'arrêteront impérativement devant le commissaire qui relèvera votre numéro ; les CP ont été placés de telle sorte que si vous coupez, vous prendrez des pénalités. De plus s'il vous arrivait un problème hors parcours nous ne pourrions pas venir vous chercher. Comme son nom l'indique le CP étant un contrôle de passage, le commissaire en poste vérifiera si vous arrivez et repartez par la bonne piste, le cas contraire il mentionnera sur son rapport les anomalies constatées.

c) Procédure de pointage : En aucun cas les commissaires en place ne devront quitter leurs postes sans l'accord du directeur de course. Il faut toujours au moins 1 commissaire en place. S'il y a une urgence (accident avec blessé par exemple) appelez si possible le **05636324** ou **07116044** ou faites passer le message au 1^{er} pilote qui passe et qui relaiera l'information. Soyez le plus précis possible dans les informations que vous faites passer.

6- Mise hors course et abandon :

a) mise hors course : Elle sera appliquée 45 mn après votre heure idéale d'arrivée pour chaque boucle

b) Abandon : les abandons doivent être signalés le plus tôt possible au directeur de course. En cas d'abandon, la fiche de pointage doit être remise au commissaire le plus proche et le numéro de course barré.

7- Sécurité :

Dès qu'un pilote enfourche sa moto il doit porter l'équipement obligatoire sous peine de mise hors course.

8- Assistance :

Un parc d'assistance sera prévu à cet effet, un temps de 30mn vous sera imparti à la fin de chaque boucle et avant l'entrée en parc fermé pour effectuer votre assistance.

Toute assistance extérieure est interdite en dehors de ce parc, seuls les pilotes (hors zone parc fermé défini dans l'article 3) sont autorisés à faire de la mécanique avec les outils de bord.

Le ravitaillement en carburant est strictement interdit en dehors du parc d'assistance.

Pendant toute la durée de la course aucun véhicule (hormis les motos participant à l'épreuve et la direction de course) ne doit circuler dans le parc d'assistance et/ou sur les pistes empruntées par les concurrents, le remorquage est interdit (hors course pour les 2 concurrents).

9- Réclamation :

Les éventuelles réclamations sur les fiches de pointages devront se faire à la fin de chaque boucle. La décision pour tous les problèmes sera sous la responsabilité du directeur de course.

Toute réclamation devra être faite par écrit accompagnée de la somme de 50 000 FCFA et remise au directeur de course.

Cette somme ne sera pas restituée si la réclamation est jugée injustifiée.

10- Classement :

Les points attribués à cette course sont les suivants :

| | |
|-------------------|--------|
| 1 ^{er} | 20 pts |
| 2 ^{ème} | 17 pts |
| 3 ^{ème} | 15 pts |
| 4 ^{ème} | 13 pts |
| 5 ^{ème} | 11 pts |
| 6 ^{ème} | 10 pts |
| 7 ^{ème} | 9 pts |
| 8 ^{ème} | 8 pts |
| | |
| 15 ^{ème} | 1pt |

11- Organisation

| | | |
|-----------------------|---|-----------------|
| Directeur de course | : | ADJOUA Philippe |
| Directeur Technique | : | |
| Commissaire de course | : | |
| Secrétaire du meeting | : | |